

**FAUT- IL PARTAGER AUTREMENT L' EDUCATION ENTRE
JEUNESSE ET AGE ADULTE
ET IMPLIQUER DAVANTAGE LE MONDE DU TRAVAIL**

SYNTHESE

La commission est composée :

- * pour les trois-quarts d'enseignants de l'établissement (lycée scientifique, technologique et professionnel)
- * le quart restant comprend une représentante de parents d'élèves mais qui travaille également au G.R.E.T.A., rattaché au lycée, quatre élèves en B.T.S., un directeur du personnel d'une entreprise locale à la retraite et une retraitée de profession libérale .

La composition même de la commission permet difficilement de sortir du cadre de l'établissement qui ne connaît pas de difficultés majeures et qui reçoit des enfants qui ont eu une première orientation en fin de 3^{ème} de collège et ont donc pris une première option - enseignement scientifique, technologique et professionnel, ce qui fait dire à l'équipe dirigeante de l'établissement que « le choix professionnel s'assimile souvent à un choix de vie ; l'exercice d'un métier est l'aboutissement d'un cheminement personnel que tout jeune peut accomplir.»

En préambule, chaque participant est invité à expliciter sa présence. La curiosité et la crainte que cette enquête serve d'alibi au gouvernement l'emporte sur la conviction qu'une telle demande puisse aboutir à un changement du système scolaire. En effet, il y a eu au cours des décennies écoulées, plusieurs enquêtes qui ont recueilli des idées pertinentes mais jamais mises en oeuvre. Malgré cette réserve, chacun a participé au débat avec intérêt, voire avec passion. En premier lieu, la commission s'étonne que l'on se pose la question de savoir s'il faut « **partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte** » quand ni l'une ni l'autre n'est satisfaisante actuellement ; il ne peut y avoir de partage entre deux systèmes qui connaissent des insuffisances.

1 - ETAT DES LIEUX

1-1 En ce qui concerne la formation de la jeunesse :

- * elle connaît trop d'échecs : **100 000** jeunes quittent chaque année le système éducatif sans diplôme ni qualification
- * les diplômés de niveau **C.A.P.- B.E.P.** sont actuellement excédentaires (du moins dans certaines filières), sur le marché du travail et le seront encore plus à l'horizon **2 010**

- * les diplômés de niveau **Bac + 2-3** et plus sont actuellement insuffisants et le seront encore plus en **2 010** si on ne fait rien
- * le taux de chômage des jeunes, **5 ans** après la fin de leur formation initiale, est fonction directe du diplôme obtenu : plus de **25%** pour ceux qui n'ont pas de diplôme
 - 13%** pour les titulaires du C.A.P.-B.E.P.
 - 8%** pour les bacheliers
 - 5%** pour les diplômés de l'enseignement supérieur

1-2 En ce qui concerne la formation à l'âge adulte, ce qu'il est convenu d'appeler la formation continue:

- * sa mise en oeuvre est complexe
- * elle n'a pas la même valeur en embauche, en salaire et en reconnaissance sociale que la formation initiale
- * elle est plus souvent une formation-adaptation aux besoins de l'entreprise qu'une formation-qualification plus longue et plus particulièrement adaptée aux adultes les plus en difficultés
- * elle débouche rarement sur l'obtention de diplômes
- * elle profite surtout aux plus diplômés.

2 - La commission a tenté de **REPONDRE** à quelques interrogations.

2-1 Quelle formation initiale minimale et donc obligatoire pour les jeunes ?

Les connaissances évoluent, se développent : autrefois, l'étendue des savoirs doublait en un siècle, actuellement, elle double en 4 ans (rapport de la section des affaires sociales) . Or l'école doit permettre l'acquisition des savoirs nécessaires pour que les jeunes devenus adultes soient en mesure de valoriser leurs potentialités et s'insérer dans la société ; elle participe ainsi à la cohésion sociale en tendant à assurer la réussite de chacun.

2-1-1 Les avis sont partagés sur la durée obligatoire de scolarisation. Actuellement, elle l'est jusqu'à 16 ans. Pour certains, il faut la prolonger puisque **80%** des élèves sont encore scolarisés à 18 ans. Pour d'autres, il faut garder la durée actuelle mais mieux aider ceux qui sont en difficultés durant la scolarisation et au-delà et pour cela diversifier les modalités de formation. Pour d'autres encore, il faut la prolonger le plus possible, en accord avec Condorcet qui écrivait fin XVIII^{ème} siècle : *« Plus vous voulez que les hommes exercent eux-mêmes une portion plus étendue de leurs droits, plus vous voulez, pour éloigner tout empire du petit nombre, qu'une masse plus grande de citoyens puisse remplir un plus grand nombre de fonctions, plus vous cherchez à étendre l'instruction. »*

2-1-2 Et justement, l'école doit former le citoyen : c'est à dire enseigner le respect des autres, de soi-même des lois ...développer l'esprit critique, donner les capacités de s'adapter dans ce monde en perpétuelle mutation. Pour cela, l'école doit être

forte, la formation initiale la plus large possible dispensée au plus grand nombre, contrairement à l'idée soutenue par Voltaire : «*Moi qui cultive la terre je vous présente requête pour avoir des manoeuvres et non des clercs tonsurés* » Il faut insuffler l'esprit de recherche du savoir, du savoir-faire, de la réflexion, de la communication de l'adaptation.

2-1-3 Dans la population scolaire, on trouve une diversité des individus et de leurs potentialités ; il faut donc la prendre en compte pour la valoriser, car l'enfant est malléable et souvent il devient ce que l'on veut qu'il soit pourvu qu'il soit motivé. Il faut donc une diversité des approches et offrir le choix des possibles, remettre en cause la pédagogie. De ce fait, il faut éviter une spécialisation hâtive, l'objectif n'étant pas de fabriquer des robots.

2-1-4 Il y a cependant des écueils :

- * l'école rencontre des difficultés, notamment certaines classes sont surchargées, ne permettant pas de donner une attention plus particulière à un enfant en difficultés; elle essaye alors de faire coïncider les intérêts des élèves à ce qu'elle est en mesure de leur proposer, ce qui peut conduire à un résultat opposé à celui recherché.
- * l'école ne peut pas tout; certes, les parents doivent s'impliquer davantage mais ils ne doivent pas être pris pour des boucs émissaires ; il y a une co-responsabilité devant l'échec scolaire: l'enfant est tout autant de la sphère publique et la place de l'environnement dans sa structuration est déterminante. C'est donc en terme global qu'il faut envisager son éducation.
- * l'enfant n'est pas motivé parce qu'il n'entrevoit pas de perspectives sociales où l'intérêt matériel domine parfois; l'exemple de parents chômeurs, parfois diplômés, est là pour le décourager de suivre des études.

2-1-5 Il est nécessaire d'offrir aux élèves une meilleure connaissance du monde du travail. Les élèves présents demandent plus de savoir-faire, qui leur permettraient de mieux connaître leur voie et les compétences à acquérir. L'introduction d'enseignement pratique et technologique pourrait être susceptible de motiver des élèves en difficulté face à un enseignement général qui leur paraît trop théorique.

De même, l'apprentissage peut permettre à certains en situation d'échec de retrouver une réussite dans un autre contexte et favorise les chances d'une intégration professionnelle. Ce pourrait être une façon de (re)motiver.

Des stages en entreprises permettraient une ouverture d'esprit et l'enrichissement de la formation initiale ; ils peuvent déjà avoir lieu dès la classe de 4^{ème} ; cependant, leur organisation est difficile et les résultats peu concluants car :

- * souvent les élèves ne sont pas volontaires
- * les stages ne correspondent pas toujours à leur attente
- * : comme au XIX^{ème} siècle, « les patrons ne veulent pas s'encombrer de gamins qui ne leur sont d'aucun secours ; il faut que ceux-ci se rendent utiles : on les emploie aux courses, aux travaux de peine et ils n'apprennent rien.» Les élèves reviennent alors souvent effarés et déçus par le stage en entreprise lorsque les conditions d'accueil laissent à désirer. Au niveau collège, des visites en entreprises seraient sans doute préférables.

Le monde de l'entreprise peut paraître hostile même à des stagiaires de niveau supérieur.

Pourtant les entreprises participent à l'élaboration de référentiels et des modalités de diplômes ; malgré cela, elles refusent parfois de recevoir des stagiaires car leur impératif repose sur une logique de production à court terme à flux tendu ; de ce fait, le stagiaire dérange.

Ne pourrait-on pas les obliger à accepter des élèves afin de participer à un effort national de formation qui serait un investissement pour le plus long terme ? Ce serait un devoir national.

- * à ces difficultés, s'ajoute celle d'organiser les déplacements et la sécurité en respectant les procédures notamment pour les mineurs.

Il faut donc une autre organisation avec plus de souplesse et un référent au sein de l'entreprise et de l'école pour accompagner l'élève selon un cahier des charges clair, accepté par l'école, l'entreprise et l'élève. En cours de stage, des contrôles doivent être effectués et la fin du stage doit être sanctionnée par une évaluation. Il faut plus d'interactivité entre le monde du travail et l'éducation et, tout comme les maîtres de stage, que les professeurs soient plus impliqués ; il est proposé de développer et structurer la fonction coordination pour assurer un lien constant avec les entreprises.

2-1-6 L'orientation ne pose pas de problèmes majeurs à la commission réunie au lycée Turgot en second cycle, elle se fait en fin de 2^{ème}. Cependant, d'une façon générale, il faut éviter une orientation trop précoce ; la faire en 5^{ème} et même en 4^{ème} serait un retour en arrière et une catastrophe. Actuellement, en classe de 3^{ème}, beaucoup d'élèves croient savoir ce qu'ils veulent faire et nombre d'entre eux vont changer d'avis en terminale.

L'orientation doit être une construction progressive, étape par étape. Elle ne prend pas toujours assez en considération l'élève, elle est souvent influencée par les familles qui ont parfois des idées préconçues et dévalorisantes sur certaines voies ; il est difficile d'éliminer cette subjectivité malgré les efforts d'information en direction des familles qui passent mal quand la connaissance de certains métiers est limitée ou floue alors que les voies connues sont plus rassurantes.

Malheureusement, il peut y avoir aussi une orientation négative du fait de l'institution :

L'orientation peut être remplacée par des impératifs d'affectation en raison du nombre de places limité ; il faut donc tenir compte le plus possible de l'élève en tant qu'individu en mutation par passage de l'enfance à l'adolescence ; il a été proposé qu'un tuteur soit désigné dans la communauté éducative qui guiderait l'élève et s'engagerait à le suivre.

2-2 La formation continue

Elle est indispensable et doit accompagner tout citoyen tout au long de sa vie ; elle doit donc être ouverte à tous selon les besoins et les aspirations de chacun ; mais ceux-ci ne peuvent réellement et clairement s'exprimer que si le socle de la formation initiale est solide. De même, une qualification ultérieure ne peut être sérieusement construite sur une formation initiale insuffisante.

Ce peut être une formation-adaptation à un poste de travail de courte durée avec retour garanti dans l'entreprise ; les projets de l'employé et surtout de l'employeur coïncident et la formation ne pose pas de problèmes majeurs surtout s'il s'agit de stages de formation courts et de préférence pendant les congés !

Ce peut être aussi une formation-qualification, mais là commencent les difficultés car projet-personnel et projet d'entreprise coïncident rarement :

- * le projet personnel gravite autour de thèmes tels que stabilité de l'emploi, garantie de salaire, ascension et reconnaissance sociales
- * la logique de l'entreprise est la productivité immédiate et à très court terme de sorte qu'elle ne peut assurer le retour de l'employé à son poste initial et encore moins à un poste plus qualifié.

Certes l'entreprise ne peut refuser qu'une fois mais si l'ouvrier concerné part en formation, il sait qu'il devra chercher un emploi au terme de celle-ci ce qui risque de le dissuader. Ainsi actuellement, malgré l'existence d'une législation -C.IF. – D.IF. – il existe deux mondes de formation de plus en plus séparés :

- ☐ d'un côté ceux qui ont une formation initiale de haut niveau et qui peuvent se contenter de formations courtes pour actualiser et valoriser leurs connaissances
- ☐ de l'autre, ceux qui ont un niveau de formation initiale bas sans diplôme et sans qualification pour qui, la formation continue pourrait être une seconde chance ; il s'agit alors d'une formation-qualification de plus longue durée et donc beaucoup plus rarement mise en œuvre.

Pour contourner ces difficultés, pour donner une « seconde chance », la formation différée a été évoquée ; celle-ci est mal perçue par la commission et suscite des doutes quant aux capacités

d'un adulte qui a subi un échec scolaire de revenir en classe dans le système actuel pour y acquérir une formation plus solide. La solution réside dans l'atteinte des objectifs de la loi d'orientation de **1989** : « réduire à zéro les sorties du système scolaire sans diplômes et sans qualification » ; cela ne relève pas de la compétence de la commission qui souligne cependant que le nœud du problème se trouve dans la volonté politique !

L'échec scolaire réglé, la formation continue pourrait remplir tout son rôle après avoir été adaptée au contexte social ; cela permettrait que chacun évolue socialement et que ceux qui ont connu un échec scolaire ou professionnel ne soient pas abandonnés à leur sort.

Il faut donc simplifier le système actuel de la formation continue qui doit être ouverte à tous pour une longue comme pour une courte période ; elle doit avoir une valeur universelle et non particulière en terme d'embauche, de salaire et de carrière ; ce qui pose le problème de sa validation.

Un accord avec tous les partenaires sociaux stipule que la formation initiale est seule diplômante et reste à la charge de l'école et que la formation continue est seulement qualifiante, sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle (C.Q.P) sous la responsabilité du secteur privé ; certains s'inquiètent de voir la partie qualifiante dominer la partie diplômante.

La validation des acquis de l'expérience (V.A.E) valide tout ou partie du diplôme accordé, (nécessitant donc parfois une formation complémentaire pour son obtention), lequel est toujours considéré comme valorisant puisque beaucoup d'entreprises le demandent ; mais pour celui qui travaille, quand peut-il le préparer , en cours du soir et il y en a de moins en moins, à distance par correspondance ou par Internet, ou par retour en formation initiale différée ?

Il faut donc organiser une passerelle entre les mondes diplômant et qualifiant et lutter contre cette influence des organismes privés qui délivrent déjà des C.Q.P au détriment des GRETA mal préparés et qui sont pourtant garants de l'autorité de l'éducation nationale en matière de diplôme.

S'achemine-t-on vers des écoles de fabrique intégrées à l'usine, comme au XIX^{ème} siècle ? A chaque fois que l'on entreprend une qualification, il faut une contrepartie d'enseignement général organisée sous la double responsabilité de l'Etat et de l'entreprise. Il ne devrait pas y avoir de dichotomie entre enseignement général et professionnel opposant « les aptitudes intellectuelles qui font l'homme et les aptitudes pratiques qui font l'ouvrier. » Les savoirs transmis par la formation initiale et les savoir-faire acquis au cours de la formation continue doivent permettre à chacun de se construire un savoir-être.

La formation continue devant avoir un objectif d'ouverture, il faut éviter d'enfermer l'individu dans un domaine étroit au seul profit de l'entreprise qui s'avère peu intéressé par la V.A.E.

Si on veut développer, valoriser cette formation continue, il faut que celle-ci permette d'occuper un poste de travail correspondant à la qualification obtenue et donc qu'elle

s'accompagne d'un salaire et d'une reconnaissance en rapport. Il y a cependant un **paradoxe** : *les entreprises ont des besoins en main d'œuvre et l'école a des besoins de débouchés pour ses élèves, or il y a un taux de chômage insupportable : une meilleure adéquation réduirait ce taux.* L'école doit sans doute s'adapter aux besoins des entreprises mais elle doit avant tout former des hommes et non des outils de production ; l'entreprise doit former sa main d'œuvre et ce peut être le rôle de la formation continue en étroite relation avec l'école. Dans tous les cas, il s'agit d'un investissement mais la logique de l'entreprise fait que le patronat réclame une immigration utile avec des demandeurs d'emploi hautement qualifiés immédiatement utilisables ou susceptibles d'être qualifiés très rapidement.

3. CONCLUSION

La commission est très critique sur la situation de formation. En réponse à la question posée, il ne peut y avoir de partage entre formations initiale et continue mais continuité, prolongement de l'une par l'autre tout au long de la vie. Pour cela, la commission suggère que :

- 3-1** Il faut renforcer et améliorer la formation initiale, qui doit rester ouverte grâce à des passerelles mais sans spécialisation trop précoce, sans laquelle il ne peut y avoir de formation continue de qualité, et sans prolongation obligatoire de la scolarité mais avec des moyens pour mieux encadrer les élèves en difficultés. La lutte contre les sorties du système scolaire sans formation et sans qualification doit être une priorité nationale.
- 3-2** Il faut assurer une harmonie sans hiatus entre formations initiale et continue.
- 3-3** La formation continue doit être simplifiée, ouverte à tous pour la promotion et l'épanouissement de chacun. Ceux qui ont rencontré des difficultés en cours de route doivent être encouragés pour une formation continue.

3-4 Formation initiale et continue doivent rester sous la responsabilité de l'état en raison de sa fonction régaliennne. En d'autres termes, l'état doit plus tenir compte de la loi d'orientation de 1989 et des diverses enquêtes réalisées depuis, permettant ainsi la reconnaissance à tous les niveaux que l'enfant, devenu un jour adulte, est un homme qui a besoin de se sentir responsable pour s'engager avec motivation dans le monde du travail, travail qui, contrairement à notre monde antique, est une valeur de notre société au même titre que la culture apportée par la formation initiale ;

Enfin, **la commission a été choquée** par les termes de la commission nationale qui dit : *« les diplômés, tout en protégeant bien du chômage, ne conduisent pas toujours à des emplois stables ou valorisés »* ou encore *« il est possible que l'objectif de 80% (de bacheliers) se révèle contre-productif dans la mesure où il conduit à dévaloriser le niveau BEP-CAP qui devraient suffire à réussir, y compris dans le futur, une première insertion dans la vie active. »* Comment motiver les jeunes à travailler avec un tel discours surtout si on met en avant les statistiques qui mettent en valeur que le taux de chômage des jeunes, cinq ans après la fin de leur formation initiale, est en étroite relation avec le niveau du diplôme obtenu.

Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Le groupe de travail doit réfléchir sur le thème « Faire réussir les élèves, comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ? »

Avant d'envisager le « comment » il est raisonnable de s'interroger sur le « pourquoi ? »

Pourquoi former les hommes grâce à l'Enseignement public ?

Il faut former des citoyens éclairés car :

L'IGNORANT EST UN ESCLAVE DANS LA REPUBLIQUE DES CITOYENS

Etre ignorant c'est le dernier degré de l'humiliation. L'ignorance est une injustice sociale !

Or tout projet éducatif est le reflet d'une conception de la Cité. Dès 1758, Helvétius affirmait que « l'art de former des hommes en tout pays est si étroitement lié à la forme de gouvernement qu'il n'est peut-être pas possible de faire aucun changement dans l'art de former des hommes sans en faire dans la constitution même des Etats ». Déjà en 1748 Montesquieu dans L' Esprit des Lois envisageait les rapports entre l'éducation et les différents types de gouvernements : monarchie, despotisme, république.

Denis Diderot souhaitait : « Que plus d'hommes soient éclairés et que chacun participe selon sa portée, à la lumière de son siècle ». Tous les plans éducatifs élaborés pendant la Révolution de 1789 de Condorcet à Le Pelletier de Saint Fargeau, sont emblématiques de l'esprit des Lumières, et affirment que l'accès à la citoyenneté passe nécessairement par l'instruction car comme le dit Talleyrand en 1792 « l'homme ignorant dépend du charlatan et du despote ; seul l'homme instruit peut jouir de l'égalité des droits qui vient de lui être reconnue », c'est le temps de la Révolution française !

La République ne peut admettre en son sein des ignorants car comme le dit Rabaut Saint Etienne en 1792 « ce sont les lumières qui ont fait la révolution et brisé les fers des esclaves ; l'homme est susceptible d'une perfection infinie qui dépend des lumières qu'il acquiert ; plus les hommes seront éclairés plus les gouvernements se perfectionneront, plus les hommes seront éclairés plus ils connaîtront le prix de la LIBERTE et sauront la conserver ; plus les lumières seront à la portée de tous, plus l' EGALITE entre les hommes sera maintenue », voilà les vérités qui doivent fonder l'enseignement dans la République. Monge, en 1793, affirme que la Nation ne doit laisser aucun talent en friche, et Condorcet, en 1791, explique que « Celui qui ne sait pas écrire, et qui ignore l'arithmétique, dépend réellement de l'homme plus instruit, auquel il est sans cesse obligé de recourir. Il n'est pas l'égal de ceux à qui l'éducation a donné ces connaissances ; il ne peut exercer les mêmes droits avec la même étendue et la même indépendance ».

Car être citoyen dans la République c'est participer aux choix politiques, sociaux, économiques, techniques, culturels et éthiques ; cela suppose une instruction suffisante pour pouvoir passer au crible de cette puissante faculté d'argumentation qu'est notre raison, les informations, plus ou moins manipulées, que les puissants veulent bien mettre à notre disposition.

La maîtrise de la lecture, des humanités, permet la citoyenneté en échappant au statut humiliant d'ignorant, insupportable dans la République, permet aussi et peut-être surtout l'accès au plaisir ! La lecture, c'est le plaisir de rencontrer Ronsard, La Fontaine, Baudelaire, c'est vivre les aventures d'Ulysse, du Cid, de Don Quichotte, des Thibault, c'est découvrir l'inquiétude philosophique de Sénèque, de Pascal, de Bachelard,

c'est vivre les passions de Phèdre, de Rastignac, de Madame Bovary ; la maîtrise de la lecture c'est l'accès tout à la fois à la citoyenneté mais aussi à l'universelle humanité où se cache peut-être le sel de la vie ! En cela « l'école est le modèle le plus élevé de l'échelle sociale », G.Bachelard.

Nous en avons appelé aux grands anciens du siècle des Lumières dont la clairvoyance n'a d'égale que la générosité, et si nous constatons aujourd'hui que « Rien n'est nouveau sous le soleil, et que nul ne peut dire : voilà une chose nouvelle ; car elle a été déjà dans les siècles qui se sont passés avant nous » selon la formule réaliste mais pessimiste de l'Ecclésiaste, nous devons continuer le combat contre l'ignorance pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Tout a été dit sur l'Ecole affirment certains et donc refusent de participer au débat d'aujourd'hui. Tout a été dit, oui ! mais beaucoup de nos concitoyens ne savent pas que tout a été dit et le débat sur l'avenir de l'Ecole est toujours nécessaire. Tout a été dit, oui ! en effet, si vous regardez

les 22 thèmes soumis à la réflexion vous constaterez qu'ils ne font que reprendre les propos de Talleyrand à la barre de la Constituante en septembre 1791 : « L'instruction réclame les principes suivants :

1. Elle doit exister pour tous, nul ne peut en être légitimement exclu ; et celui-là, qui a le moins de propriétés privées, semble même avoir un droit de plus pour participer à cette propriété commune...

2. L'instruction, quant à son objet, doit être universelle, car c'est alors qu'elle est véritablement un bien commun, dans lequel chacun peut s'approprier la part qui lui convient. Les diverses connaissances qu'elle embrasse peuvent ne pas paraître également utiles ; mais il n'en est aucune qui doive être rejetée ou négligée. Il existe entre elles une éternelle alliance, une dépendance réciproque ; car elles ont toutes, dans la raison de l'homme, un point commun de réunion, de telle sorte que nécessairement l'une s'enrichit et se fortifie par l'autre.

De là il résulte que, dans une société bien organisée, quoique personne ne puisse parvenir à tout savoir, il faut néanmoins qu'il soit possible de tout apprendre.

3. L'instruction doit exister pour l'un et l'autre sexe, car puisque l'instruction est un bien commun, sur quel principe l'un des deux sexes pourrait-il en être déshérité par la société protectrice des droits de tous ?

4. Enfin l'instruction doit exister pour tous les âges. C'est un préjugé de l'habitude de ne voir en l'instruction que l'institution de la jeunesse.

L'instruction doit conserver et perfectionner ceux qu'elle a déjà formés ; elle est d'ailleurs un bienfait social et universel. »

Nous savons désormais pourquoi il faut faire travailler les élèves ! car comme le proclame Helvétius « l'éducation peut tout ! », les connaissances dont l'effort d'acquisition est pénible certes, organisent notre cerveau et nous offrent l'accès à la citoyenneté, à la vie !

Remarquons tout d'abord une vision de l'éducation qui traverse avec nostalgie le temps et qui s'exprime toujours en termes incantatoires et généreux, surannés chez les plus anciens, impérieux chez les modernes.

C'est le « mens sana in corpore sano », glorification du travail, glorification du corps ! Les hygiénistes de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle rêvèrent de l'hygiène du corps déterminant l'hygiène de l'esprit où l'éducation scolaire communitaire avec l'éducation physique.

Aujourd'hui ce sont les sciences et techniques de l'éducation qui communient avec les sciences et techniques des activités physiques et sportives. La mythification du sport rédempteur est encore une fois la nouvelle panacée ! C'est oublier un peu vite comment ces principes apparemment généreux ont donné des dérives monstrueuses dans les régimes totalitaires du 20^e siècle.

Ainsi s'il y eut un accord général sur la nécessaire valorisation et même glorification travail scolaire, les opinions furent partagées quant aux valeurs véhiculées aujourd'hui par le sport.

Comment former les hommes ?

Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

1. Les élèves travaillent-ils trop ou pas assez ?

La réponse est malaisée car il y a une grande disparité entre les élèves au sein d'une même classe ; la motivation dépend du goût et du talent de l'élève pour la discipline et dépend aussi de la motivation du professeur, de son enthousiasme. Le but, clairement défini, à atteindre pour l'élève est un facteur déterminant dans la motivation ; la charge de travail sera d'autant mieux acceptée qu'il y a coïncidence entre le talent, le goût de l'élève et l'objectif poursuivi.

2. Sens de l'effort et du travail scolaire.

L'exemplarité semble un élément moteur car, tout comme l'élève, le maître a des droits mais aussi des devoirs. En écho aux moyens de motiver l'élève, il y a le problème des moyens de motiver les enseignants, formation continue, amélioration des outils techniques, etc... La recherche pédagogique est abordée au travers de l'exemple de l'IREM.

3. Le désir et le plaisir d'apprendre.

L'orientation joue un rôle important en essayant d'ajuster l'offre pédagogique et technique aux talents et au goût de l'élève, un facteur important est dans la perspective de la formation en terme d'emploi futur, et cet emploi futur doit lui-même être porteur d'une valorisation sociale sans oublier le salaire espéré. L'orientation est pervertie par ce facteur limitant que sont les ressources économiques de la famille, aussi l'étendue du choix et donc la motivation de l'élève se rétrécissent. Gaspard Monge, le grand mathématicien de la Révolution, exigeait de la Nation de ne laisser aucun talent en friche tant au nom de la justice sociale que de l'enrichissement de la Nation en esprits plus éclairés ! Ainsi il fallait répandre les Lumières sur tout le territoire de la Nation. En effet il y a au moins trois injustices qui peuvent accabler l'enfant dès sa naissance, le hasard de son patrimoine biologique, le hasard de la naissance dans une famille plus ou moins éclairée et aisée, enfin le hasard géographique de la naissance. La couverture du territoire par l'offre éducative peut-être un facteur important d'injustice, aujourd'hui nous dirions de discrimination ! Le cas du Limousin est emblématique de cette injustice lorsque l'autorité rectorale annonce la suppression de formations dites « non

rentables » ; ce jugement est fortement contestable en terme de justice sociale et même en terme d'intérêt de la Nation ; ne laissons aucun talent en friche !

4. L'évaluation et la motivation.

Nous avons noté de fortes divergences dans l'appréciation de l'évaluation et de son impact sur la motivation. Nécessité des notes, hiérarchisation des élèves, rédaction des bulletins scolaires, les avis sont contradictoires entre traumatismes psychologiques, émulation, apprentissage de la dureté de la vie professionnelle future, méritocratie républicaine, récompense de l'effort.

Toutefois chacun s'accorde pour valoriser la réussite et nous voyons peut-être sourdre le renouveau du tableau d'honneur et la nostalgie de la remise des prix embrume quelques regards !

La disponibilité du professeur vis-à-vis de l'élève peut-elle favoriser la motivation de ce dernier ? Le passé récent de « l'heure de vie de classe » fournit-il des informations ? L'organisation matérielle de cette disponibilité du professeur dans l'enceinte du lycée pose les problèmes matériels de bureaux disponibles, de la gestion des heures comprises ou non dans le service ; et surtout, les élèves sont-ils intéressés ou demandeurs ?

5. Motivation et moyens techniques.

Dans un lycée technique comme le lycée Turgot les ateliers et leurs équipements sont une cause essentielle de la motivation des élèves. Il faut que nos deux Nobel de physique, MM. Charpak et de Gennes soient enfin entendus et que l'on développe la pratique des sciences et techniques expérimentales. Cela demande des machines en nombre suffisant et un renouvellement pluriannuel programmé pour assurer leur permanente modernité, le coût du fonctionnement doit être aussi assuré !

6. Pédagogie.

L'opposition pédagogie active et ludique contre pédagogie de l'autorité des savoirs, avec un éventuel choix pédagogique de l'institution qui serait alors imposé aux enseignants ressort du combat idéologique de soi-disant penseurs des Sciences de l'Education qui au mépris de la pratique quotidienne de l'enseignement ont des visions abstraites sinon délirantes de la réalité.

Unaniment les enseignants en appellent à la sagesse d'une pratique qui utilise une harmonieuse alchimie des deux possibilités !

Répartir les élèves d'une classe en groupes de niveau semble une alternative élégante pour pallier l'hétérogénéité de la classe, mais alors pourquoi ne pas faire des classes homogènes si ce n'est pour satisfaire à l'illusion d'une symbolique égalitaire virtuelle ? Il semblerait que dans beaucoup de lycées et collèges par un jeu habile et sournois au travers de regroupements d'options, l'homogénéité des classes existe de fait mais sans reconnaissance officielle !

7. L'inspection générale.

Son activité semble peu réaliste dans ses demandes, sinon ses directives. Le manque d'expérience pédagogique avec la réalité actuelle des élèves nuit à la crédibilité du discours des inspecteurs.

Il y a un monde entre ce que devraient savoir les élèves selon le rêve des inspecteurs et ce que l'élève peut apprendre et surtout assimiler pour le long terme sinon définitivement.

8. le manuel scolaire.

Unaniment il est affirmé que les manuels sont d'un coût excessif.

En outre leur renouvellement précipité lié à des changements de programmes mineurs, souvent peu justifiés scientifiquement, semble surtout répondre aux impératifs de bénéfice pour les maisons d'édition et les enseignants- auteurs.

En outre trop souvent les manuels sont inaccessibles directement à l'entendement de l'élève sans la médiation du discours du professeur. Il y a là une sorte de confiscation du savoir par le maître qui est le signe d'une confiscation du pouvoir. Conclusion Les participants s'interrogent beaucoup sur le devenir des rapports ainsi élaborés. Quelle méthodologie permettra l'analyse de ces informations ? Les participants voudraient être sûrs que l'honnêteté intellectuelle dont ils ont fait preuve, eux, au cours des débats ne sera pas dévoyée, ils ont été loyaux et ils souhaitent que l'instance qui instruira ces dossiers soit suffisamment sage pour respecter ces avis qu'elle a sollicités. Tout manquement à cette rigueur morale et intellectuelle serait perçu comme une insulte à leur participation citoyenne.

Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Remarque préliminaire :

La commission est essentiellement composée en dehors de l'animateur et d'une représentante de la Ligue des Droits de l'Homme (enseignante retraitée) d'enseignants de l'établissement, de trois représentants d'élèves appartenant à la même filière de BTS et ayant suivi un cursus par la voie professionnelle ainsi que du gestionnaire de l'établissement (AASU) et de la conseillère principale d'éducation.

Cette commission apparaît donc essentiellement comme une commission interne où l'on ne peut que regretter l'absence de participants extérieurs pour donner un éclairage nouveau sur ce problème de l'autonomie des lycées, collèges et écoles primaires. Le manque d'intérêt porté à ce problème provient sûrement du fait que ce thème important pour le devenir de l'enseignement scolaire ne s'intéresse qu'indirectement aux usagers que sont les élèves.

L'animateur reprenant l'intitulé du thème affecté à cette commission, précise que de son point de vue, l'autonomie doit être envisagée sous trois volets:

- administratif
- financier
- pédagogique

La contrepartie à une plus grande autonomie est une évaluation périodique de ce que fait l'établissement.

Il demande à M. PHILIP, de préciser la réglementation actuelle concernant l'organisation des établissements, en particulier des lycées comme le lycée Turgot.

cf. Tableau page 2 composition du CA

Idées à débattre :

- **Un conseil d'administration** rénové comprenant des personnalités extérieures en nombre significatif ;
- La dissociation de la fonction de présidence de celle du chef d'établissement et de son staff qui devraient assister au CA, mais avec seulement une voix consultative ;
- Le CA devrait être présidé par une personnalité extérieure ;
- Le CA devrait élaborer un projet d'établissement négocié avec le niveau académique et régional en ce qui concerne :
 - les moyens humains
 - les moyens matériels
- Le CA devrait encourager les initiatives pédagogiques y compris la recherche pédagogique et la recherche technologique dans les lycées techniques.
- La constitution du CA serait de 27 membres à voix délibérative, répartie par 1/3 :
 - 1^{er} tiers : - 5 personnalités choisies pour leurs compétences particulières
 - 4 institutionnels dont 1 représentant la région

- 1 représentant l'académie
- 1 la ville et
- 1 le Conseil Economique et Social
- 2^{ème} tiers : - 9 représentants des personnels de l'établissement
 - 6 pour les enseignants
 - 3 pour les ATOS
- 3^{ème} tiers : - 9 représentants des usagers
 - 4 pour les parents d'élèves
 - 5 pour les élèves et étudiants

- Le CA comprendrait des personnes invitées :

- permanentes : Chef d'établissement, adjoint, agent comptable, C.P.E., chef de travaux

- occasionnelles : toute personne qualifiée dont la présence serait souhaitable pour éclairer un problème particulier ;

- La durée des mandats serait de trois ou cinq ans, renouvelable ou non. Le président du CA ne devrait pas cumuler la présidence du CA de plusieurs établissements et ne devrait pas pouvoir exercer plus de deux mandats consécutifs.

- La possibilité serait envisagée, **en collègue**, d'accueillir les anciens élèves comme personnalités extérieures ;

- **Pour l'école**, il faudrait lui donner un statut juridique et prévoir une position hiérarchique claire pour la fonction a priori temporaire de directeur avec reconnaissance financière pour la responsabilité assurée.

- **L'évaluation des établissements** doit-elle être faite par les mêmes structures en ce qui concerne, d'une part, la gestion de l'école et son financement, et, d'autre part la politique éducative ?

- Idée de la création d'un **Comité Régional d'Evaluation** comprenant

- des représentants académiques : inspecteurs régionaux d'academie, AIASU pour la logistique des établissements
- des représentants qualifiés des instances de la région et de la ville
- des personnalités extérieures à l'EN : chefs d'entreprise...
- des personnalités extérieures aux instances locales, reconnues pour leurs compétences particulières dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation.

- le CRE examinerait et évaluerait les résultats et les projets de contrat d'établissement. A l'échelon académique, il pourrait avoir un rôle de conseil et d'orientation des divers projets d'établissement, et les coordonner.

- Le CRE aurait une périodicité de 6 ans avec examen simplifié à mi-parcours, comme pour la CTI.

2 - Discussion

M. Garault souhaite recentrer le débat sur ses propositions : Comment l'Etat continue-t-il à contrôler les établissements ? L'autonomie doit être envisagée sous 3 volets: administratif, financier et pédagogique, avec une coordination nécessaire.

M. Greffier dit que le privé n'a rien à voir avec l'Education Nationale. Cette dernière repose sur le temps.

Mme Mathivet s'inquiète des implications de cette autonomie au niveau pédagogique . Quel sera alors le rôle des IPR ?

M. Garault parle de la verticalité de l'Education Nationale et pense que l'autonomie est indispensable.

M. Greffier ajoute que tout est figé dans l'Education Nationale et qu'il est très difficile de la faire évoluer. Il reprend l'idée de M. Garault de la mise en place d'un Conseil Régional d'Evaluation des Etablissements.

Mme Dureisseix dit qu'autonomie signifie en premier lieu autonomie financière et s'interroge sur celle-ci.

M. Garault envisage la bivalence des professeurs, l'annualisation de leurs heures, et souhaite la participation du chef d'établissement au recrutement de ceux-ci.

Mme Mathivet et M. Faurie soulignent leur profond désaccord. C'est la porte ouverte à toutes les dérives, et cela représentera une baisse du niveau de l'enseignement dispensé aux élèves.

Mme Faugeras explique que le recrutement des assistants d'éducation se fait par établissement et que le bilan n'est pas positif : manque de souplesse du système (un mois de délai pour remplacer un surveillant), nette régression du statut de surveillant, gestion compliquée de ce personnel.... Et surtout absence de formation des membres de l'équipe de direction dans ce domaine qui relève du droit privé.

Mme Dureisseix demande comment dans un établissement scolaire, l'autonomie pédagogique peut-elle être envisagée . Quels en sont les enjeux ?

M. Garault rappelle les 3 aspects de l'autonomie et souhaite une autonomie plus grande des établissements. Par exemple concernant l'utilisation de la taxe d'apprentissage, le lycée doit pouvoir mettre en place les actions qu'il désire.

M. Greffier parle des dotations en machines via UGAP. Quel feed-back sur l'utilisation de celles-ci ?

Mme Dureisseix soulève le problème de l'évaluation privé/public, entreprises/établissements scolaires. Peut-on raisonnablement comparer deux domaines aussi différents ? Que veut-on évaluer ? Quels critères d'évaluation peut-on mettre en place ?

M. Garault dit que quel que soit le système politique, il faut accepter une décentralisation et la mutualisation des moyens, dans le but de favoriser l'initiative et la créativité.

M. Faurie dit qu'on est parfois victime du dysfonctionnement administratif et que les instances administratives supérieures n'effectuent pas de contrôle efficace.

M. Garault et M. Greffier soulignent l'absence de réelles responsabilités des administrateurs. Quelles que soient leurs décisions, ils n'en rendent pas compte et restent intouchables.

Mme Mathivet demande si le système en place et les résultats produits sont si catastrophiques et si inquiétants que cela . La situation actuelle implique-t-elle vraiment de tout démanteler? Il lui semble que l'organisation actuelle est performante au niveau européen, par rapport aux systèmes allemand, anglais... De plus, le système éducatif français est perfectible en appliquant et donc en améliorant ce qui existe déjà, en mettant réellement en œuvre les nombreux textes qui existent déjà. De nombreuses dispositions ont depuis longtemps introduit une certaine souplesse dans le système éducatif...

M. Garault dit que les inspecteurs devraient avoir un rôle de conseil dans les contrats d'établissement, dans la politique des achats de logiciels, de machines...et pourraient être regroupés dans un réseau académique.

M. Greffier pense que les chefs d'établissement devraient avoir leur mot à dire sur le recrutement des personnels.

M. Garault rappelle que dans le supérieur cela se fait, sous le contrôle d'une commission.

Mme Faugeras dit que se pose alors le problème du recrutement et de la formation des chefs d'établissement, comme d'ailleurs de toute l'administration centrale.

Pour Mme Mathivet, c'est la porte ouverte à toutes les dérives, à l'arbitraire entraîné par la transformation des chefs d'établissements en potentats locaux.

M. Greffier donne la définition de l'autonomie des établissements :

- droit de regard du conseil d'administration sur le recrutement des personnels avec travail préliminaire d'une commission ad hoc
- droit de décision du CA sur l'ouverture et la fermeture des sections.

M. Garault ajoute la nécessité d'un contrôle de l'utilisation optimale des moyens alloués avec la possibilité donnée aux établissements de contracter avec la région, les entreprises, les autres établissements scolaires....

Mme Mathivet remarque que ces propositions font voler en éclats le service public, la mission de l'école, le statut des personnels...c'est à dire tout le statut de la fonction publique, et à ce titre, elle exprime son total désaccord.

Mme Faugeras regrette que le taux d'encadrement des élèves fasse l'objet d'économies et ne soit pas amélioré, au contraire.

3 – Décision

M. Garault demande aux participants de se positionner concernant ses deux propositions:

- le conseil d'administration remanié
- le conseil régional d'évaluation des établissements.

Les personnes présentes s'expriment toutes et il ressort que les opinions sont très partagées puisqu'il y a le même nombre d'avis positifs que négatifs que d'abstentions !